

**FEUILLE DE CLOTURE ET DE SIGNATURES
DU PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 16 JANVIER 2023**

Article R 2121-15 du CGCT modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 07/10/21 : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Délibération 20230116-001

OBJET : Travaux d'Eclairage Public – Optimisation des Systèmes de Gestion d'Eclairage Public TE63 Lauréat de l'appel à projet France Relance

Délibération 20230116-002

OBJET : Numérisation des deux cimetières – Numérisation et modernisation de la Gestion des deux cimetières de la commune

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
CHARBONNEL Pascal	Maire – Président de séance	
JOUANADE Guillaume	Conseiller municipal - Secrétaire de séance	